



No of Page/

N° de page

21

RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

See Section 1.

Voir Section 1.

STANDARD REQUEST FOR BID

INVITATION À SOUMISSIONNER - STANDARD

The Bidder offers to provide to Canada the goods, services or both listed in the bid solicitation in accordance with the conditions set out in the bid solicitation and the prices set out in the bid.

This bid solicitation is issued in accordance with the conditions of the Supply Arrangement E60PQ-140003/PQ.

Le soumissionnaire offre de fournir au Canada les biens, services ou les deux énumérés dans la demande de soumissions conformément aux modalités prévues dans la demande de soumissions et aux prix indiqués dans la soumission.

La présente demande de soumissions est émise conformément aux modalités de l'arrangement en matière d'approvisionnement n° E60PQ-140003/PQ.

Solicitation No. - N° de la demande	Amendment No. - N° de modification
Supplier SA No. - N° de l'AMA de fournisseur : E60PQ-140003/___	

Solicitation closes – La demande prend fin :	File No. - N° de dossier
at – à See Section 1 Voir Section 1	20231009
on – le See Section 1 Voir Section 1	

Date of Solicitation – Date de la demande de soumissions

2023-09-13

Address inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à :

See Section 2, Article 4.1.

Voir Section 2, Article 4.1

Destination

See Section 2, Annex A.

Voir Section 2, Annexe A.

Instructions:

Municipal taxes are not applicable.

Unless otherwise specified in the bid solicitation, all prices quoted must be net prices in Canadian funds including Canadian customs duties, excise taxes, must be FOB, including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount for Applicable Taxes is to be shown as a separate item.

Instructions :

Les taxes municipales ne s'appliquent pas.

Sauf indication contraire dans la demande de soumissions, tous les prix indiqués doivent être des prix nets, en dollars canadiens, comprenant les droits de douane canadiens, la taxe d'accise et doivent être FAB, y compris tous les frais de livraison à la (aux) destination(s) indiquée(s). Le montant des taxes applicables doit apparaître séparément.

Supplier Name and Address – Nom et adresse du fournisseur

Telephone No. - N° de téléphone

Facsimile No. - N° de télécopieur

TABLE DES MATIÈRES

Section 1 — Invitation et directives à l'intention des soumissionnaires

Section 2 — Contrat subséquent comprenant la liste des biens et des services requis

SECTION 1 — INVITATION ET DIRECTIVES À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

Étape 1. Pour les paliers 2 et 3 seulement (pour le palier 1, passer directement à l'étape 2)

S'agit-il d'un marché de produits manufacturés particuliers? **NON**

Étape 2. Besoins concurrentiels ou non concurrentiels (l'utilisateur désigné (UD) doit cocher la case applicable)

Pour les besoins concurrentiels quand une seule soumission est reçue:

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

Pour les besoins concurrentiels quand une seule soumission est reçue:

Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants APRÈS la date de clôture des soumissions, à la demande du Canada :

- Une ou plusieurs des justifications de prix suivantes :
 1. la liste de prix publiée la plus récente, indiquant l'escompte, en pourcentage, offert au Canada;
 2. une copie des factures payées pour des biens ou des services, ou les deux, de qualité et de quantité semblables, vendus à d'autres clients;
 3. une ventilation du prix indiquant le coût de la main-d'œuvre directe, des matériaux obtenus directement et des articles achetés, les frais généraux propres aux services techniques et aux installations, les frais généraux globaux et administratifs, les coûts de transport, etc., et le bénéfice;
 4. toute autre pièce justificative demandée par le Canada.

Étape 3. Marché général ou SAEA Modalités de l'invitation à soumissionner (IAS) :

Modalités de l'IAS :

La présente invitation à soumissionner est publiée conformément à l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) pour mobilier de postes de travail du fournisseur, qui fait partie de la série d'AMA établis par TPSGC et portant le numéro E60PQ-140003/PQ. Les modalités de l'AMA du fournisseur s'appliquent à la présente IAS et en font partie intégrante. Les soumissionnaires s'engagent à respecter ces modalités, de même que celles de la présente IAS.

Le GMAPT pour les espaces de travail contient l'ensemble des modalités dans leur version intégrale faisant partie intégrale des invitations à soumissionner individuelles en vertu du présent AMA.

Le soumissionnaire doit fournir les informations suivantes AVEC sa soumission :

- Les renseignements demandés par le Canada dans l'annexe A à la présente.



Exigences relatives à la sécurité :

1. Conditions
 - a. Le soumissionnaire doit détenir une cote de sécurité de l'organisation valide (SOV), comme le précise l'annexe B.
 - b. Les personnes proposées par le soumissionnaire qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée, ou encore à l'établissement de travail dont l'accès est réglementé, doivent satisfaire aux exigences définies dans l'annexe B en matière de sécurité comme il est indiqué à l'annexe B.
2. Pour plus d'informations sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires doivent consulter le site Web du Programme de sécurité industrielle de la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html>).
3. Le soumissionnaire doit respecter les modalités de l'article 1 ci-dessus (cocher ce qui s'applique) :

Avant l'attribution d'un contrat. On rappelle aux soumissionnaires qu'ils doivent obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'attribution du contrat pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir la cote de sécurité nécessaire demeure à l'entière discrétion de l'autorité contractante.
4. Les soumissionnaires doivent fournir les renseignements suivants, à tout le moins, pour montrer qu'ils se conforment aux exigences relatives à la sécurité.
 - a. Le numéro d'autorisation SOV valide du soumissionnaire émis par la DSIC
 - b. Le nom de toutes les personnes qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens classifiés ou protégés ou à des lieux d'exécution des travaux dont l'accès est réglementé. Il est également préférable d'inscrire leur date de naissance, leur deuxième prénom et leur numéro de cote de sécurité émise par la DSIC.

Évaluation des soumissions

Une équipe d'évaluation composée de représentants du Bureau du surintendant des institutions financières évaluera les soumissions.



IAS publiée par :	
Ministère, organisme ou société d'État de l'utilisateur désigné (UD) : Personne-ressource pour la présente IAS :	Voir la section 2, paragraphe 4.1 ci-après.
Clôture de l'IAS – Présentation d'une soumission : Les soumissions doivent être soumises à la date et à l'heure indiquées ci-dessous.	
Au plus tard à la date et à l'heure :	2023-09-25 14:00 heure de l'est
À l'adresse de courriel (<i>le cas échéant</i>)	Facilities@osfi-bsif.gc.ca cc: Zartash.Syed@osfi-bsif.gc.ca
Demandes de renseignements sur l'IAS	
Sauf indication contraire dans la colonne adjacente, le soumissionnaire peut transmettre des demandes de renseignements au sujet de la présente IAS à l'autorité contractante au plus tard deux jours ouvrables avant la date de clôture de celle-ci. Les demandes reçues après cette date limite pourraient rester sans réponse.	cinq jours ouvrables



SECTION 2 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1.	Modalités du contrat	
	Les modalités des parties 6B et 6C de l'AMA du fournisseur s'inscrivant dans la série n° E60PQ-140003/PQ s'appliquent au présent contrat et en font partie intégrante.	
2.	Exigences relatives à la sécurité (cocher ce qui s'applique)	
2.1	Les exigences de sécurité applicables sont énoncées dans la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité à l'annexe B du présent contrat. L'entrepreneur doit satisfaire aux exigences relatives à la sécurité en respectant les modalités suivantes.	
a.	<input type="checkbox"/>	L'entrepreneur peut être accompagné; il n'est pas nécessaire de détenir une cote de sécurité. Les membres du personnel de l'entrepreneur NE PEUVENT PAS ACCÉDER AUX LIEUX DE TRAVAIL NI RÉALISER LES TRAVAUX si des renseignements ou des biens PROTÉGÉS ou CLASSIFIÉS s'y trouvent, à moins qu'ils ne soient accompagnés d'un représentant du ministère ou de l'organisme pour lequel les travaux sont réalisés.
b.	<input type="checkbox"/>	Une cote de sécurité est requise. L'entrepreneur doit satisfaire aux exigences en matière de cote de sécurité énoncées dans l'annexe B des présentes.
c.	<input checked="" type="checkbox"/>	Le présent contrat n'est assorti d'aucune exigence relative à la sécurité.
3.	Besoin	
3.1	L'entrepreneur doit effectuer les travaux énumérés à l'annexe A des présentes.	
4.	Responsables	
4.1	Autorité contractante (utilisateur désigné)	
	Nom :	Zartash Syed
	Titre :	Agente, Services liés aux installations et au matériel
	Ministère, organisme ou société d'État :	BSIF-OSFI
	Adresse :	255 rue Albert, Ottawa, ON K1A 0H2
	N° de téléphone :	647-518-7334
	Courriel :	Zartash.Syed@osfi-bsif.gc.ca
4.2	Chargé de projet	
	<i>Le chargé de projet (CP) représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés, conformément au contrat, qui comprend des dispositions lui permettant d'autoriser la livraison et l'installation. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat.</i>	
	<i>Le CP doit aussi s'assurer que les employés et les sous-traitants du fournisseur qui doivent accéder au site respectent le délai accordé au fournisseur pour aller livrer et installer le mobilier au site selon le calendrier principal de l'entrepreneur général (un représentant du Canada, ou un ou des fournisseurs de services sous contrat avec le gouvernement du Canada).</i>	
	Nom :	
	Titre :	
	Ministère, organisme ou société d'État :	
	Adresse :	
	N° de téléphone :	
	Courriel :	
4.3	Représentant de l'entrepreneur	
	Voir l'annexe A (ci-jointe), tableau 6 ci-après.	



5.	Modalités de paiement			
	Cocher la case qui s'applique. Si l'AMA de l'entrepreneur indique l'acceptation des paiements par carte de crédit, cette méthode pourrait être utilisée conjointement avec ce qui suit.			
	<table border="1"><tr><td>X</td><td>Paiement unique</td></tr><tr><td></td><td>Paiements multiples</td></tr></table>	X	Paiement unique	
X	Paiement unique			
	Paiements multiples			
6.	Facturation			
	En plus de respecter les modalités de facturation énoncées dans le GMAPT, l'entrepreneur doit envoyer l'original et une copie de la facture à l'adresse suivante aux fins d'attestation et de paiement :			
	Nom de l'organisation et personne-ressource : <i>[à remplir au moment de l'attribution du contrat]</i>			
	Adresse :			
7.	Clauses du Guide des CCUA			
	<p>I. L'entrepreneur déclare que l'attestation de conformité qu'il a fournie est exacte, complète et conforme aux « Exigences relatives au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones » décrites à l'Annexe 9.4 du Guide des approvisionnements.</p> <p>II. L'entrepreneur doit conserver des dossiers et documents appropriés sur l'exactitude de l'attestation fournie au Canada. L'entrepreneur doit obtenir l'autorisation préalable écrite de l'autorité contractante, avant de détruire des dossiers ou des documents pour une période de six ans commençant à la dernière des dates suivantes : la date du paiement final en vertu du contrat ou la date du règlement de toute plainte ou de tout litige en suspens. Au cours de cette période, tous les dossiers et documents doivent être en tout temps accessibles pour vérification par les représentants du Canada, qui peuvent en tirer des copies ou des extraits. L'entrepreneur doit donner accès à toutes les installations nécessaires à ces vérifications.</p> <p>III. La présente clause ne peut être interprétée comme limitant les droits et les recours que le Canada pourrait par ailleurs exercer en vertu du contrat.</p> <p>Clause du Guide des CCUA B7500C (2006-06-16), Marchandises excédentaires</p> <p>Clause du Guide des CCUA A9068C (2010-01-11), Règlements concernant les emplacements du gouvernement</p> <p>Clause du Guide des CCUA G1005C (2016-01-28), Assurance – aucune exigence particulière</p>			



ANNEXE A – BESOIN et BASE DE PAIEMENT

1. Sélection de la catégorie

Règle de combinaison de catégories :

Pour des raisons de compatibilité, les catégories suivantes seront regroupées à des fins d'évaluation et d'attribution du contrat :

La règle s'applique uniquement aux catégories qui sont cochées ci-dessous. Les catégories non cochées seront évaluées séparément et pourraient être accordées à plusieurs fournisseurs.

- Catégorie 1
- Catégorie 2
- Catégorie 5

*** Exception : lorsqu'on utilise la règle de combinaison appliquée aux catégories 1, 2, 5, les utilisateurs désignés (UD) pourraient calculer le pourcentage de produits non offerts dans le cadre d'un AMA autorisés (tels que définis dans leur document de demande de soumissions) par rapport à la quantité totale des catégories combinées.**

Règle relative à la mise à niveau du produit :

L'UD peut exercer une option de mise à niveau du ou des produits correspondant à un maximum de 20 % du total d'un produit pour une catégorie donnée avant les taxes applicables, après l'attribution du contrat.

Le montant pour la mise à niveau est utilisé au gré du chargé de projet, **avant la fabrication ou la commande des produits**. Le CP fournit alors à l'entrepreneur un avis écrit concernant les produits sélectionnés pour la mise à niveau. L'entrepreneur propose un prix pour chacun des produits mis à niveau correspondant à au plus 20 % du prix contractuel pour chaque catégorie, comme il est indiqué au tableau 8. L'autorité contractante apporte une modification au contrat détaillant les mises à niveau, ainsi que les prix.

Le fournisseur atteste que les produits mis à niveau sont conformes à toutes les spécifications et respectent les exigences en matière de mise à l'essai détaillées dans les spécifications de l'arrangement en matière d'approvisionnement.

La mise à niveau du produit est le processus consistant à remplacer un produit par une version plus innovante ou améliorée du même produit.

PRODUITS NON OFFERTS DANS LE CADRE D'UN AMA :

Les produits non offerts dans le cadre d'un AMA peuvent être ajoutés à l'IAS et ne doivent pas dépasser 30 % de la quantité ferme par catégorie. Ces produits doivent être ajoutés à la catégorie la plus proche et être génériques.

Le besoin comprend la ou les catégories de travaux suivantes :

a. Catégorie 1 – Système de cloisons interraccordables et autostables

Catégorie 1a – Cloisons interraccordables

Catégorie 1b – Éléments d’appui et mobilier autostable

RÈGLE : Produit de rangement en métal

Les UD peuvent se procurer des produits de rangement en métal, faisant partie de la catégorie 1, lorsque les produits de rangement en métal font partie d’une exigence pour un ou plusieurs postes de travail. Si cette règle ne s’applique pas, la catégorie 3 doit être utilisée pour les produits de rangement en métal faisant partie de cette catégorie.

b. Catégorie 2 – Tables ou bureaux autostables à hauteur réglable

c. Catégorie 3 – Classeurs et meubles de rangement en métal

Il est acceptable d’indiquer la hauteur maximale des tours d’entreposage, des garde-robes et des armoires de rangement personnelles aux termes du paragraphe 4.1 de la section 6B de l’AMA (voir le tableau 1 – De plus amples détails).

d. Catégorie 4 – Placage de bois – produits autostables

e. Catégorie 5 – Équipements auxiliaires et appareils d’éclairage

f. Catégorie 6 – Locaux de soutien et espaces de collaboration

RÈGLE : La catégorie 6 peut être subdivisée par local ou par article semblable afin d’accroître ou de permettre la concurrence. Par « local », on entend un lieu disponible pour une utilisation particulière, comme une salle de réunion ou une aire de collaboration. Par « article semblable », on entend des produits dont la conception et la construction sont similaires. Si des produits non offerts dans le cadre d’un AMA font partie d’un besoin, l’UD doit valider la limite de 30 % avant que la catégorie ne soit subdivisée. Les produits non offerts dans le cadre d’un AMA peuvent être ajoutés à n’importe quelle subdivision ou à leur propre subdivision.

L’UD doit indiquer comment la catégorie 6 sera subdivisée dans le tableau de produits pour la catégorie 6.

g. Produits non offerts dans le cadre d’un AMA – Catégorie(s) : _____

2. Produits et tableaux d'établissement des prix

Date d'inspection du site : À coordonner avec le chargé de projet après l'attribution du contrat. *(Consulter l'article 4 de l'annexe A de l'AMA pour les directives relatives à l'inspection du site et à la documentation.)*

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES: Les soumissionnaires doivent remplir la section B des tableaux désignés par l'utilisateur désigné dans le présent article, ainsi que les tableaux 8 et 9. **Les soumissionnaires doivent fournir une offre complète de produits pour chaque catégorie ou sous-division de la CAT 6, s'ils souhaitent soumettre une offre pour être conformes.**

****Veuillez-vous reporter au point 6A.7. Vous y trouverez des directives relatives à la soumission de produits ne figurant pas dans la liste de produits approuvés. ****

Dans tout marché attribué, le mot « soumission » désigne l'engagement pris par le fournisseur, et le mot « soumissionnaire » désigne « l'entrepreneur ».



Catégorie(s) de produits : 2 - Bureaux autostables à hauteur réglable

Tableau 1 – Tableau des produits

P R O D U I T N°	Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ				Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR		
	NIUGC	Description du produit	Q T É	Veuillez fournir des renseignements supplémentaires : Oui/Non	N° de pièce du fournisseur	Prix unitaire ferme \$	Total calculé [Qté x Prix] \$
Catégorie 2							
1	2WSSREXXL30L72BELXX	Surfaces de travail individuelles à hauteur réglable -Initialement, la base sera utilisée tel que prévu sur la surface de travail de 30" x 72" tel qu'indiqué. **La base doit être capable de supporter différentes largeurs de surfaces de travail allant de 48" à 72" par un ajustement ou une modification (à la discrétion du BSIF).	270	*Oui ** Bases réglables ou modifiables *** Pieds en C		\$	\$
2	2WSSREXXL30L60BELXX	Surfaces de travail individuelles à hauteur réglable -Initialement, la base sera utilisée tel que prévu sur la surface de travail de 30" x 60" tel qu'indiqué. **La base doit être capable de supporter différentes largeurs de surfaces de travail allant de 48" à 72" par un ajustement ou une modification (à la discrétion du BSIF).	24	*Oui ** Bases réglables ou modifiables *** Pieds en C			
3	2WSSREXXL30L48BELXX	Surfaces de travail individuelles à hauteur réglable -Initialement, la base sera utilisée tel que prévu sur la surface de travail de 30" x 48" tel qu'indiqué. **La base doit être capable de supporter différentes largeurs de surfaces de travail allant de 48" à 72" par un ajustement ou une modification (à la discrétion du BSIF).	10	*Oui ** Bases réglables ou modifiables *** Pieds en C			
<p>*Fournir des renseignements supplémentaires :</p> <p>Le Canada demande aux soumissionnaires de fournir des dessins ou des photos, y compris de la documentation descriptive de ces produits, avec leur soumission.</p>							

**** Bases modifiables**

Le Canada demande aux soumissionnaires : de fournir des dessins et/ou des photos, y compris de la documentation descriptive démontrant comment ce produit est fabriqué et pourrait facilement être ajusté ou modifié davantage pour supporter des surfaces de travail allant, au minimum, de 48 po à 72 po de large.

L'intention du BSIF est, à sa discrétion, de pouvoir modifier la base réglable en hauteur à l'avenir pour l'utiliser dans d'autres projets qui peuvent nécessiter des surfaces de largeur différente de ce qui est défini ici. Nous cherchons à pouvoir réutiliser les mécanismes existants pour des surfaces de travail allant, au minimum, de 48 pouces de large à 72 pouces de large (la profondeur resterait 30 pouces).

Si le BSIF décide de modifier ces bases réglables en hauteur, le BSIF comprend que de telles modifications peuvent annuler la garantie et en assume l'entière responsabilité.

***** Pieds en C**

Le bureau autostable à hauteur réglable doit venir avec des pieds en C. Le Canada demande aux soumissionnaires de fournir des dessins ou des photos, y compris de la documentation descriptive de ces produits démontrant que les pieds du bureau autostable à hauteur réglable sont des pieds en C.

Tableau 2 – Livraison

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ					Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR	
N° du produit tiré du Tableau 1	Qté	Lieu	Date voulue** (AAAA/MM/JJ)	Heure voulue	Le fournisseur doit fournir et livrer les produits conformément aux indications ci-dessous**	Prix de lot ferme \$
1	125	255, rue Albert, 15 ^e étage, Ottawa (Ontario) K1A 0H2	2023-11-17	9 h 30 à 16 h 30 HNE	_____ : semaines <i>Le délai standard de la livraison et de l'installation de mobilier est de 6 à 10 semaines.</i>	\$
1	125	121, rue King O, 25 ^e étage, Toronto (Ontario) M5H 3T9	2023-11-17	18 h 30 à 23 h HNE	_____ : semaines <i>Le délai standard de la livraison et de l'installation de mobilier est de 6 à 10 semaines.</i>	\$
1	20	2001 Boulevard Robert-Bourassa, Suite 530 Montréal (Québec) H3A 2A6	2023-11-17	9 h 30 à 16 h 30 HNE	_____ : semaines <i>Le délai standard de la livraison et de l'installation de mobilier est de 6 à 10 semaines.</i>	\$



2	10	255, rue Albert, 15 ^e étage, Ottawa (Ontario) K1A 0H2	2023-11-17	9 h 30 à 16 h 30 HNE	_____ : semaines <i>Le délai standard de la livraison et de l'installation de mobilier est de 6 à 10 semaines.</i>	\$
2	10	121, rue King O, 25 ^e étage, Toronto (Ontario) M5H 3T9	2023-11-17	18 h 30 à 23 h HNE	_____ : semaines <i>Le délai standard de la livraison et de l'installation de mobilier est de 6 à 10 semaines.</i>	\$
2	4	2001 Boulevard Robert-Bourassa, Suite 530 Montréal (Québec) H3A 2A6	2023-11-17	9 h 30 à 16 h 30 HNE	_____ : semaines <i>Le délai standard de la livraison et de l'installation de mobilier est de 6 à 10 semaines.</i>	\$
3	5	255, rue Albert, 15 ^e étage, Ottawa (Ontario) K1A 0H2	2023-11-17	9 h 30 à 16 h 30 HNE	_____ : semaines <i>Le délai standard de la livraison et de l'installation de mobilier est de 6 à 10 semaines.</i>	\$
3	5	121, rue King O, 25 ^e étage, Toronto (Ontario) M5H 3T9	2023-11-17	18 h 30 à 23 h HNE	_____ : semaines <i>Le délai standard de la livraison et de l'installation de mobilier est de 6 à 10 semaines.</i>	\$
<p>** Le chargé de projet doit donner l'autorisation d'aller de l'avant au fournisseur. Il doit le faire avant la date limite de la livraison, en tenant compte du temps de livraison indiqué par le fournisseur. Le gouvernement du Canada se dégage de toute responsabilité dans le cas où un fournisseur choisirait d'aller de l'avant sans l'autorisation du chargé de projet.</p> <p>Les livraisons se font à l'étage, les produits sont enlevés des palettes et ces dernières sont emportées.</p>					Total des livraisons :	\$

Tableau 3 – Installation - Non applicable (livraison uniquement - le BSIF se chargera de l'assemblage)



Tableau 4 – Produit optionnel

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ					Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR		
P R O D N°	NIUGC	Description du produit	Q T É	Veuillez fournir des renseignements supplémentaires : Oui/Non	N° de pièce du fournisseur	Prix unitaire ferme \$	Total calculé [Qté x Prix] \$
Catégorie 2							
1	2WSSREXXL30L72BELXX	Surfaces de travail individuelles à hauteur réglable -Initialement, la base sera utilisée tel que prévu sur la surface de travail de 30" x 72" tel qu'indiqué. **La base doit être capable de supporter différentes largeurs de surfaces de travail allant de 48" à 72" par un ajustement ou une modification (à la discrétion du BSIF).	Jusqu'à 210	*Oui ** Bases réglables ou modifiables *** Pieds en C		\$	\$
2	2WSSREXXL30L60BELXX	Surfaces de travail individuelles à hauteur réglable -Initialement, la base sera utilisée tel que prévu sur la surface de travail de 30" x 60" tel qu'indiqué. **La base doit être capable de supporter différentes largeurs de surfaces de travail allant de 48" à 72" par un ajustement ou une modification (à la discrétion du BSIF).	Jusqu'à 20	*Oui ** Bases réglables ou modifiables *** Pieds en C			
3	2WSSREXXL30L48BELXX	Surfaces de travail individuelles à hauteur réglable -Initialement, la base sera utilisée tel que prévu sur la surface de travail de 30" x 48" tel qu'indiqué. **La base doit être capable de supporter différentes largeurs de surfaces de travail allant de 48" à 72" par un ajustement ou une modification (à la discrétion du BSIF).	Jusqu'à 10	*Oui ** Bases réglables ou modifiables *** Pieds en C			
<p>*Fournir des renseignements supplémentaires :</p> <p>Le Canada demande aux soumissionnaires de fournir des dessins ou des photos, y compris de la documentation descriptive de ces produits, avec leur soumission.</p>							

**** Bases modifiables**

Le Canada demande aux soumissionnaires : de fournir des dessins et/ou des photos, y compris de la documentation descriptive démontrant comment ce produit est fabriqué et pourrait facilement être ajusté ou modifié davantage pour supporter des surfaces de travail allant, au minimum, de 48 po à 72 po de large.

L'intention du BSIF est, à sa discrétion, de pouvoir modifier la base réglable en hauteur à l'avenir pour l'utiliser dans d'autres projets qui peuvent nécessiter des surfaces de largeur différente de ce qui est défini ici. Nous cherchons à pouvoir réutiliser les mécanismes existants pour des surfaces de travail allant, au minimum, de 48 pouces de large à 72 pouces de large (la profondeur resterait 30 pouces).

Si le BSIF décide de modifier ces bases réglables en hauteur, le BSIF comprend que de telles modifications peuvent annuler la garantie et en assume l'entière responsabilité.

***** Pieds en C**

Le bureau autostable à hauteur réglable doit venir avec des pieds en C. Le Canada demande aux soumissionnaires de fournir des dessins ou des photos, y compris de la documentation descriptive de ces produits démontrant que les pieds du bureau autostable à hauteur réglable sont des pieds en C.

Tableau 5 – Livraison optionnelle

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ					Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR	
N° du produit tiré du Tableau 1	Qté	Lieu	Date voulue** (AAAA/MM/JJ)	Heure voulue	Le fournisseur doit fournir et livrer les produits conformément aux indications ci-dessous**	Prix de lot ferme \$
1	Jusqu'à 100	255, rue Albert, 15 ^e étage, Ottawa (Ontario) K1A 0H2	2023-11-17	9 h 30 à 16 h 30 HNE	_____ : semaines <i>Le délai standard de la livraison et de l'installation de mobilier est de 6 à 10 semaines.</i>	\$
1	Jusqu'à 100	121, rue King O, 25 ^e étage, Toronto (Ontario) M5H 3T9	2023-11-17	18 h 30 à 23 h HNE	_____ : semaines <i>Le délai standard de la livraison et de l'installation de mobilier est de 6 à 10 semaines.</i>	\$
1	Jusqu'à 10	2001 Boulevard Robert-Bourassa, Suite 530 Montréal (Québec) H3A 2A6	2023-11-17	9 h 30 à 16 h 30 HNE	_____ : semaines <i>Le délai standard de la livraison et de l'installation de mobilier est de 6 à 10 semaines.</i>	\$
2	Jusqu'à 10	255, rue Albert, 15 ^e étage, Ottawa (Ontario) K1A 0H2	2023-11-17	9 h 30 à 16 h 30 HNE	_____ : semaines <i>Le délai standard de la livraison et de l'installation de mobilier est de 6 à 10 semaines</i>	\$
2	Jusqu'à 10	121, rue King O, 25 ^e étage, Toronto (Ontario) M5H 3T9	2023-11-17	18 h 30 à 23 h HNE	_____ : semaines <i>Le délai standard de la livraison et de</i>	\$



					<i>l'installation de mobilier est de 6 à 10 semaines.</i>	
3	Jusqu'à 5	255, rue Albert, 15 ^e étage, Ottawa (Ontario) K1A 0H2	2023-11-17	9 h 30 à 16 h 30 HNE	_____ : semaines <i>Le délai standard de la livraison et de l'installation de mobilier est de 6 à 10 semaines.</i>	\$
3	Jusqu'à 5	121, rue King O, 25 ^e étage, Toronto (Ontario) M5H 3T9	2023-11-17	18 h 30 à 23 h HNE	_____ : semaines <i>Le délai standard de la livraison et de l'installation de mobilier est de 6 à 10 semaines.</i>	\$
<p>** Le chargé de projet doit donner l'autorisation d'aller de l'avant au fournisseur. Il doit le faire avant la date limite de la livraison, en tenant compte du temps de livraison indiqué par le fournisseur. Le gouvernement du Canada se dégage de toute responsabilité dans le cas où un fournisseur choisirait d'aller de l'avant sans l'autorisation du chargé de projet.</p> <p>Les livraisons se font à l'étage, les produits sont enlevés des palettes et ces dernières sont emportées.</p>					Total des livraisons :	\$

Tableau 6 – Installation optionnelle

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ					Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR	
N° du produit tiré du Tableau 1	Qté	Lieu	Date voulue** (AAAA/MM/JJ)	Heure voulue	Le fournisseur installera comme ci-dessous **	Prix de lot ferme \$
1	Jusqu'à 100	255, rue Albert, 10 ^e étage, Ottawa (Ontario) K1A 0H2	2023-11-17	9 h 30 à 16 h 30 HNE	_____ : semaines suivant la fourniture et la livraison Le délai standard est de 6 à 10 semaines pour la livraison du mobilier.	\$
1	Jusqu'à 100	121, rue King O, 25 ^e étage, Toronto (Ontario) M5H 3T9	2023-11-17	9 h 30 à 16 h 30 HNE	_____ : semaines suivant la fourniture et la livraison Le délai standard est de 6 à 10 semaines pour la livraison du mobilier.	\$
<p>** Le chargé de projet doit donner l'autorisation d'aller de l'avant au fournisseur. Il doit le faire avant la date limite de la livraison, en tenant compte du temps de livraison indiqué par le fournisseur. Le gouvernement du Canada se dégage de toute responsabilité dans le cas où un fournisseur choisirait d'aller de l'avant sans l'autorisation du chargé de projet.</p>					Prix total de l'installation :	\$

Tableau 7 – Éléments de finition standard et installations du Canada aux fins de la livraison et des attestations

1.	Éléments de finition standard	
1.1	<p>L'UD doit consulter le site Web du fournisseur indiqué à la partie 6A de l'AMA pour connaître les finitions offertes.</p> <p>Dans les dix jours ouvrables suivant l'octroi du contrat, le chargé de projet enverra à l'entrepreneur un avis écrit indiquant le choix de finitions du Canada pour chacun des produits figurant à l'annexe A.</p> <p>L'entrepreneur livrera les produits correspondant au choix de finitions du Canada. Aucuns frais supplémentaires ne seront facturés au Canada.</p>	
2.	Installation du Canada où se fera la livraison	
	<p><i>Les employés et les sous-traitants du fournisseur qui doivent accéder au site sont tenus de se conformer aux plans de santé et de sécurité établis pour le site, et à toute loi en vigueur dans la province ou le territoire où les travaux sont exécutés.</i></p> <p><i>Pendant la période du contrat, un représentant du Canada ou un ou des fournisseurs de services sous contrat avec le gouvernement du Canada peuvent demander la liste des employés et des sous-traitants ayant besoin d'accéder au site pour exécuter les travaux, ainsi que leur cote de sécurité. Les renseignements doivent être communiqués dans le délai prescrit pour veiller à ce que la fourniture, la livraison et l'installation du mobilier soient en conformité avec le calendrier principal.</i></p>	
2.1	Quai/lieu de chargement – OTTAWA	
	Lieu	255, rue Albert, Ottawa (Ontario) K1A 0H2
	Quai	Oui, camion de cinq tonnes maximum
	Rampe de chargement	Non disponible
	Porte	6 pi 6 po H x 7 pi l
	Monte-charge	Rez-de-chaussée, à droite du quai
	Autre (préciser, le cas échéant)	Voir l'annexe C Quais de chargement
2.2	Quai/lieu de chargement – TORONTO	
	Lieu	121, rue King O, Toronto (Ontario) M5H 3T9
	Quai	Oui, sur la rue York, au nord
	Rampe de chargement	Oui, du côté nord Capacité maximale de 5 000 livres 7 pi L x 5 pi l avec battant à charnière (16 po L)
	Porte	6 pi 6 po H x 7 pi l
	Monte-charge	Rez-de-chaussée, à droite du quai
	Autre (préciser, le cas échéant)	Voir l'annexe C Quais de chargement
2.3	Quai/lieu de chargement – MONTRÉAL	
	Lieu	2001 Boulevard Robert-Bourassa, Suite 530, Montréal (Québec) H3A 2A6
	Quai	Oui, Situé sur la rue Union (à l'angle des rues Robert-Bourassa et Union)
	Rampe de chargement	Oui, Capacité maximale de 4000 livres
	Porte	11 pi 9 po H x 13'11 pi L
	Monte-charge	Rez-de-chaussée
	Autre (préciser, le cas échéant)	Voir l'annexe C Quais de chargement
3.	Continuité des attestations	
	<p>Le soumissionnaire atteste qu'en soumettant une soumission en réponse à l'IAS, le soumissionnaire ainsi que tous les membres du soumissionnaire si le soumissionnaire est une coentreprise, continuent de se conformer à toutes les attestations suivantes énumérées aux parties 6A et 6B de l'AMA du soumissionnaire pour les espaces de travail.</p> <p>Le Canada peut exiger des copies des certifications environnementales avant l'attribution du contrat, selon les délais précisés par l'utilisateur désigné.</p>	
3.1	Dispositions relatives à l'intégrité	
3.2	Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi visant les entrepreneurs	
3.4	Conformité du produit	
3.5	Attestation des prix (conformément à la partie 6B de l'AMA)	



Tableau 8 – Évaluation de la soumission et total du contrat

(le Canada peut remplir ce tableau si le soumissionnaire ne l'a pas fait)

1	Total ferme des produits (Tableau 1)	\$
2	Total ferme des livraisons (Tableau 2)	\$
3	Total ferme des installations (Tableau 3)	\$
4	Total des produits optionnels (Tableau 4) <i>(Applicable si l'option est exercée)</i>	\$
5	Total des livraisons optionnelles (Tableau 5) <i>(Applicable si l'option est exercée)</i>	\$
6	Total des installations optionnelles (Tableau 6) <i>(Applicable si l'option est exercée)</i>	\$
7	Coût total du matériel, conformément à l'article 1.5 de l'annexe A-1 de l'AMA <i>(s'il y a lieu)</i>	\$
8	Prix évalué (soumission) total (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7) <i>[À supprimer au moment de l'attribution du contrat]</i>	\$
9	Prix du contrat (1 + 2 + 3 + 7) : <i>[applicable uniquement au moment de l'attribution du contrat]</i>	\$
10	Taxes applicables : <i>[applicable uniquement au moment de l'attribution du contrat]</i>	\$
11	Coût estimatif total (9 + 10) : <i>[applicable uniquement au moment de l'attribution du contrat]</i>	\$

* Taxes applicables en sus.

Tableau 9 – Représentant autorisé du soumissionnaire

1.	Représentant autorisé du soumissionnaire pour la soumission et le contrat	
	Nom :	Numéro de téléphone :
		Courriel :
		NEA:

ANNEXE B – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Aucune exigence relative à la sécurité n'est associée au présent contrat.



ANNEXE C – QUAIS DE CHARGEMENT

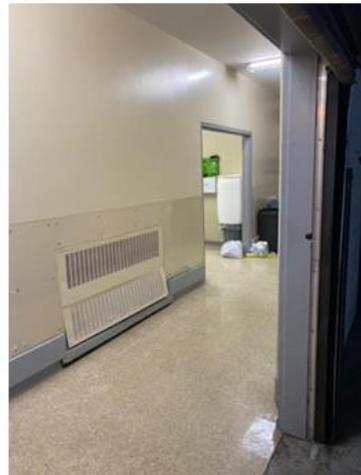
OTTAWA – 255, rue Albert, Ottawa (Ontario) K1A 0H2



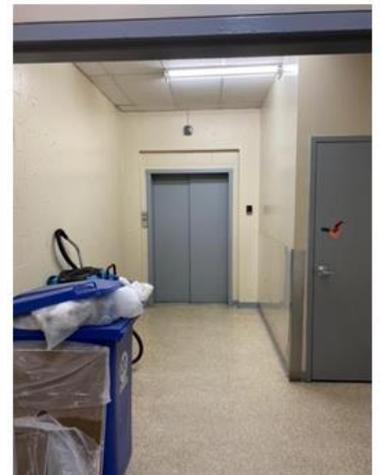
Picture 1: Picture from street of side of 255 Albert where loading dock is located.



Picture 2: Loading dock 255 with door open



Picture 3: Picture from loading dock door looking inside loading dock area



Picture 4: Picture from inside loading dock area Looking towards Freight elevator door



Picture 5: Picture inside freight elevator



Picture 6: Picture of 8th floor elevator lobby



Picture 7: Picture taken from lobby of Hallway towards storage of desks

Photo 1 : Photo de la rue au 255, rue Albert où se trouve le quai de chargement

Photo 2 : Quai de chargement 255 avec porte ouverte

Photo 3 : Photo de la porte du quai de chargement avec vue sur l'intérieur de la zone du quai de chargement

Photo 4 : Photo de l'intérieur de la zone du quai de chargement en direction de la porte du monte-charge

Photo 5 : Photo de l'intérieur du monte-charge

Photo 6 : Photo du hall d'entrée et de l'ascenseur du 8^e étage

Photo 7 : Photo prise du hall d'entrée – couloir vers l'entreposage des bureaux

TORONTO – 121, rue King O, Toronto (Ontario) M5H 3T9



Photo 1 : Photo de côté de la rue au 121, rue King Ouest où se trouve le quai de chargement



Photo 2 : Quai de chargement 121 avec porte ouverte

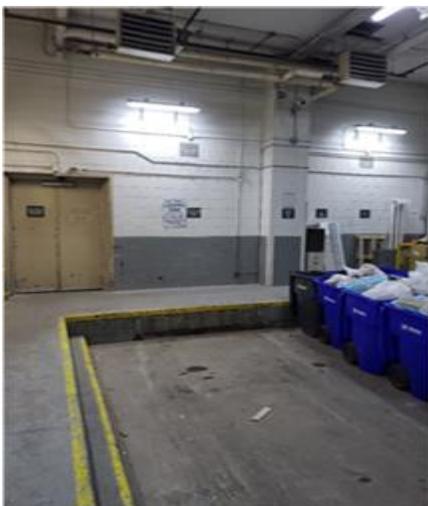


Photo 3 : Photo de la porte du quai de chargement avec vue sur l'intérieur de la zone du quai de chargement

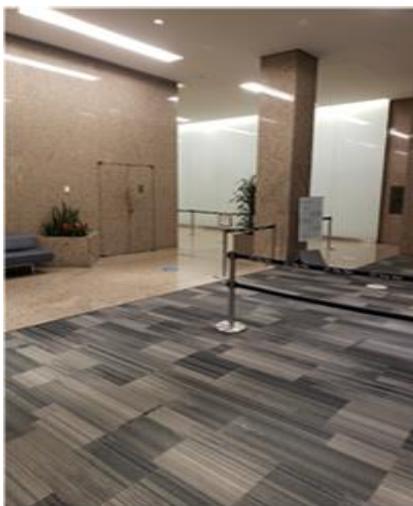


Photo 4 : Photo de l'intérieur de la zone du quai de chargement en direction de la porte du monte-charge



MONTRÉAL – 2001 BLVD ROBERT-BOURASSA, STE 350, MONTRÉAL, PQ H3A 2A6



Photo 1: Photo du quai de chargement



Photo 2: Photo prise depuis la porte du quai de chargement avec vue sur l'intérieur de la zone du quai de chargement



Photo 3: Photo de la porte du quai de chargement prise de l'intérieur